



Retrouvez toutes les informations locales sur www.puylaroque.fr et sur la page Facebook « Mairie de Puylaroque ».

Jean COLADON
Dessins

EXPOSITION INVITATION



1^{er} août - 31 août 2022
Vernissage le samedi 6 août à 18h

Galerie
LA TRAVERSANTE
16, rue Mazel
82240 PUYLAROQUE
06 77 81 99 97

Horaires : jeudi / vendredi / samedi 15h - 19h
Les autres jours sur rendez-vous

Jean COLADON
Peintures

EXPOSITION INVITATION



1^{er} août - 21 août 2022
Vernissage le samedi 6 août à 18h

Salle polyvalente de la Citadelle
Place de la Citadelle
82240 PUYLAROQUE
06 77 81 99 97

Horaires : jeudi / vendredi / samedi 15h - 19h
Les autres jours sur rendez-vous

VISITE DU VILLAGE Jeudi 4 août

De 10:30 à 12:00

Visite guidée du beau village de Puylaroque par les guides de l'AGIT.

Places limitées - 3.5€/pers

Réservations à l'Office de Tourisme : 05 63 26 04 04

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

sera fermée le **samedi 27 août**

LA MÉDIATHÈQUE

sera fermée du **vendredi 19 août au samedi 3 septembre**.

A PUYLAROQUE... L'ART EST TOUJOURS EN BALADE

Jusqu'au mois de septembre, l'Art est en balade à Puylaroque et est installé dans les jardins et dans des lieux aimablement prêtés par les habitants et la municipalité, Vous pouvez toujours partir à la découverte de créations d'artistes, à travers un parcours qui vous réservera des surprises et vous permettra de découvrir Puylaroque et ses ruelles intimes. Un dépliant est à votre disposition en Mairie ou chez les commerçants.

Organisé par l'association La Traverse des Arts.

traversarts82@gmail.com

CONCOURS DE PÉTANQUE Lundi 15 août

A partir de 14h30

Le FCMP vous accueillera au stade du Cande à Puylaroque pour le concours amical de pétanque en doublette.



RESTRICTION D'EAU

Un arrêté Préfectoral, portant sur la limitation des usages de l'eau provenant du réseau d'adduction d'eau potable, a été pris le 28 juillet 2022 sur l'ensemble du Département. Il

est interdit d'utiliser l'eau du réseau de distribution d'eau potable pour les usages suivants :

- Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires – alimentaires) ou technique (bétonnière, ...) et pour les organismes liés à la sécurité,
 - Le remplissage des piscines à usages familial, existantes au 1er juin 2022 (y compris hors-sol),
 - La mise à niveau quotidienne des piscines familiales y compris hors-sol,
 - L'arrosage des pelouses, espaces verts, publics et privés, jardins d'agrément, espaces sportifs de toute nature,
 - L'arrosage des jardins potagers entre 08h et 20h,
 - Le nettoyage des façades, toitures et terrasses ne faisant pas l'objet de travaux sauf impératifs sanitaires,
 - Le lavage des voiries sauf impératifs sanitaire et à l'exclusion du lavage effectué par des balayeuses laveuses automatiques,
 - Le fonctionnement des fontaines publiques et privées en circuit ouvert ou fermé,
 - Le remplissage ou le maintien à niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel,
 - Les activités industrielles et commerciales doivent limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau,
 - Les installations classées soumises à autorisation au titre de la nomenclature IPE doivent respecter les dispositions spécifiques s'appliquant en cas de sécheresse contenues dans leurs arrêtés d'autorisation.
- Les mesures définies dans cet arrêté Préfectoral sont applicables à compter du samedi 30 juillet 2022 et restent en vigueur jusqu'au 31 octobre 2022 sauf abrogation.

Médecin de Garde

Composez le 39 66 (à partir de 20 h), le week-end et les jours fériés.

Tour de Garde des Pharmacies

Nuits du 1 au 4 août => Puylaroque 05 63 64 90 53

Nuits du 5 au 11 août , journée du 7=> Montpezat de quercy 05 63 02 08 91

Nuits du 12 au 18 août , journées du 14 et 15 => Mairie Caussade 05 63 93 23 01

Nuits du 19 au 25 août , journée du 21 => Réalville 05 63 31 04 76

Nuits du 26 au 31 août , journée du 28 => Montricoux 05 63 67 20 52